



Bobigny

Bondy

Noisy-le-Sec

Montreuil

Aulnay-sous-Bois

Sevran

Villepinte

Tremblay-en-France

Courtry

Chelles

Champs-sur-Marne

Le Perreux-sur-Marne

Villiers-sur-Marne

Le Plessis-Trévise

Marge de recul se substituant à l'alignement

Marge de recul

Marge de recul de 4 mètres

Implantation des constructions par rapport aux voies
et emprises publiques

Implantation à l'alignement obligatoire

Implantation à l'alignement obligatoire

Implantation à l'alignement ou en retrait,
non réglementé

Implantation à l'alignement ou en retrait
de 3 mètres maximum

Implantation à l'alignement ou en retrait
de 3 mètres minimum

Implantation à l'alignement ou en retrait
de 4 mètres

Implantation à l'alignement ou en retrait
de 4 mètres minimum

Implantation à l'alignement ou en retrait
de 5 mètres minimum

Implantation à l'alignement ou en retrait
de 6 mètres minimum

Implantation à l'alignement ou en retrait
de 6 mètres minimum

Implantation en retrait de 2 mètres

Implantation en retrait de 3 mètres minimum

Implantation en retrait de 3 mètres minimum

Implantation en retrait de 4 mètres

Implantation en retrait de 4 mètres minimum

Implantation en retrait de 4 mètres minimum

Implantation en retrait de 5 mètres

Implantation en retrait de 5 mètres minimum

Implantation en retrait de 5 mètres minimum

Implantation en retrait de 5 mètres minimum;
si largeur de la voie < à 8 mètres, implantation
en retrait de 8 mètres minimum à partir de l'axe
de la voie

Implantation en retrait de 6 mètres minimum

Implantation en retrait de 6 mètres minimum

Implantation en retrait de 6 mètres minimum le
long de la voie ferrée

Implantation en retrait de 7 mètres minimum

Implantation en retrait de 8 mètres minimum

Implantation en retrait de 10 mètres minimum

Implantation en retrait de 12 mètres

Implantation en retrait de 15 mètres minimum

Règles d'implantation des constructions -
Voir annexe 6au règlement écrit

Règles non représentées, se référer au
règlement écrit



11, boulevard du Mont d'Est
Immeuble "Jupiter"
93360 Noisy-le-Grand

Tél : 01 41 70 39 10
grandparisgrandest.fr

Source : Grand Paris Grand Est, décembre 2024

Fond de plan : BD TOPO (IGN, octobre 2018), Cadastre (DGFIP, 2024)

Date de réalisation : 03.12.2024